

Interpellation relative aux démissions successives au sein de l'ASBL Seniors Service

**Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,**

Lors du conseil communal du 26 mars dernier, j'avais déjà interpellé le Collège concernant la situation de l'ASBL Seniors Service, suite à plusieurs témoignages et éléments relayés dans la presse faisant état de difficultés importantes au sein de la structure.

À cette occasion, le Collège avait reconnu l'existence d'une période de transition, de difficultés financières ainsi qu'une restructuration en cours, tout en indiquant qu'aucun élément ne justifiait, à ce stade, le lancement d'un audit externe.

Cependant, plusieurs éléments nouveaux semblent depuis lors être apparus.

En effet, lors du précédent conseil communal, nous avons appris que deux administratrices avaient démissionné du Conseil d'administration de l'ASBL, à savoir Madame l'échevine CARLIER ainsi que Madame l'échevine BENMRAH. D'autres informations évoquent également des départs supplémentaires, y compris au niveau de la direction et du personnel.

Or, Seniors Service est une structure de taille relativement réduite, assurant pourtant des missions particulièrement sensibles auprès d'un public vulnérable, notamment des personnes âgées en perte d'autonomie. Dès lors, si ces différentes démissions sont confirmées, elles soulèvent nécessairement des questions quant à la stabilité et au fonctionnement de l'ASBL.

Je souhaiterais donc poser les questions suivantes :

- Pouvez-vous confirmer les différentes démissions intervenues récemment au sein de l'ASBL Seniors Service ?
- Combien de démissions ont-elles eu lieu au total et quelles fonctions étaient concernées ?
- Pour quelles raisons les administratrices ayant également des fonctions au sein du Collège communal ont-elles démissionné ?
- Le Collège estime-t-il que la mise en place d'un audit externe est désormais nécessaire, au regard des difficultés financières évoquées, des tensions internes et des nombreuses démissions successives ?

Je vous remercie.



À l'attention de
Monsieur le Conseiller Chihi

VOTRE CORRESPONDANT : MEBARKI MEHDI
NOS RÉF. Questions écrites 2026

OBJET : RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE CONCERNANT LES DEMISSIONS SUCCESSIVES AU SEIN DE L'ASBL "SENIORS SERVICE".

Monsieur le Conseiller,

Je vous confirme ma réponse fournie lors du conseil communal de mars dernier.

En premier lieu, il est exact que l'asbl traverse des difficultés financières liées à un manque de financement structurel des autres niveaux de pouvoir compétents, une augmentation de certains coûts, notamment pour le personnel directement engagé par l'asbl, et des investissements importants consentis par l'asbl pour la mise en conformité du bâtiment aux exigences réglementaires de l'isrcare, notre organisme de contrôle.

Depuis le mois de mars, le travail s'est poursuivi en étroite collaboration avec les services communaux, ainsi que l'isrcare – que j'ai rencontré pas plus tard que avant-hier – concernant la situation financière préoccupante de l'asbl. L'élaboration d'un plan financier pluriannuel est presque terminée et des mesures d'économies et nouvelles recettes ont déjà été actées par l'organe d'administration qui s'est réuni à plusieurs reprises ces derniers mois.

En ce qui concerne la relation entre l'asbl et la commune, je vous rappelle que les comptes, les contrats de gestion et toutes les conventions font systématiquement l'objet de points au conseil communal. Par ailleurs, en plus des partis de la majorité, l'opposition est également représentée dans l'organe d'administration de l'asbl.

Votre question porte sur la gouvernance, et plus particulièrement sur la composition de l'organe d'administration de l'asbl.

L'organe d'administration de l'asbl Seniors Service est composé de douze administrateurs. Selon les statuts, un tiers des administrateurs au moins est élu par l'assemblée générale sur proposition de la commune et deux tiers justifient d'une compétence dans le domaine social ou sanitaire. Mesdames Carlier et Aubry et moi-même pour la majorité ainsi que Monsieur Saber pour l'opposition communale ont été proposés par la commune pour être administrateur de l'asbl Senior Service. Madame Benmrah a été élue administratrice par l'assemblée générale car elle justifie de compétences utiles pour l'association, mais n'y représente pas la commune.

L'organe d'administration s'est réuni en nombre suffisant pour délibérer et continue donc de bien fonctionner. Nous pouvons compter sur l'implication des administrateurs dans cette phase difficile que traverse l'asbl.

Une assemblée générale annuelle a également été convoquée pour ce vendredi en vue notamment d'acter les démissions et admissions d'administrateurs : au niveau des démissions récentes, il sera proposé à l'assemblée générale d'acter deux démissions ; et l'admission d'une nouvelle administratrice sera également votée. La désignation d'un nouvel administrateur délégué sera également actée.

Si je peux déjà vous indiquer que les démissions qui seront actées ne concernent pas la délégation communale, il ne m'appartient en tout cas pas à détailler en séance publique les raisons personnelles ou professionnelles qui ont amené ces administrateurs à démissionner avant le terme de leur mandat.

Veillez agréer, Madame la conseillère, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal ff,

Par délégation :
L'Échevine des Affaires sociales

M. DESCHEPPER

F.MIROIR

